

De Lognes à Noisiel



Visorando



Randonnée n°2177050

Une randonnée proposée par Cactus93

Cette randonnée permet de traverser les différents parcs et jardins, bois et étangs du Val Maubuée (Lognes, Torcy, Noisiel et Champs s/Marne), de gare à gare entre Lognes et Noisiel.

De beaux points de vue vous attendent tout au long du parcours : étangs, Chocolaterie Menier, Parc de Noisiel.

Attention : vérifiez les horaires d'ouverture du Parc de Noisiel (ci-après en "Infos Pratiques").

Pique-nique possible dans le Parc.

Durée :	3h25
Distance :	11,48 km
Dénivelé positif :	56 m
Dénivelé négatif :	45 m
Point haut :	96 m
Point bas :	39 m

Difficulté :	Moyenne
Retour point de départ :	Non
Activité :	À pied
Commune :	Lognes (77185)

Description

Départ de la gare de Lognes (RER A).

(D) En sortie de gare (il n'y en a qu'une), dirigez-vous vers l'Étang des Ibis. Contournez l'étang en le laissant main droite et demeurez au plus près de l'eau.

(1) En bout d'étang, prenez sur votre gauche une petite rampe en escalier face à un bel arbre. Poursuivez sur le chemin en face (Nord-Est). Débouchez sur un autre chemin, suivez-le à droite et traversez la Rue Gabriel. Passez la barrière bois (il est indiqué Parc du Mandinet) et continuez tout droit. Longez l'Étang du Maubuée à main gauche par un chemin gravillonné. Suivre le chemin qui vire à droite puis à gauche, toujours le long de l'étang. Au bout de l'étang, arrivez sur le carrefour entre la Rue de la Tour d'Auvergne et le Cours des Lacs : virez alors à gauche.

(2) Suivez la piste cyclable du Cours des Lacs tout en longeant l'étang à main gauche. Passez devant un restaurant et continuez jusqu'à une petite écluse sur votre gauche.

(3) Quittez la piste cyclable et traversez la route à droite. Passez la barrière bois (panneau piste cyclable toujours présent) et dirigez vous vers l'Étang des Pêcheurs. Longez-le à main gauche puis passez sous la voie rapide (D199). Longez maintenant l'Étang du Beauregard.

Au bout de l'étang, continuez le chemin. Vous arrivez à une sorte de place avec face à vous un jardin d'enfants et une poubelle bois. Prenez le chemin pavé à gauche.

(4) Repiquez tout de suite à droite sur un chemin goudronné (ne traversez pas par l'écluse). Longez l'Étang de l'Écluse à main gauche. Passez sous le Cours de l'Arche Guédon par un petit tunnel. Débouchez sur l'Étang de l'Arche que vous laissez à main gauche. Au bout de l'étang, continuez tout droit et laissez sur votre droite trois bancs successifs. Au croisement en Y après le 3^{ème} banc, prenez le chemin de gauche qui descend légèrement. À un petit croisement avec chemin goudronné, allez tout droit sur le petit sentier gravillonné qui monte et vous fait sortir du parc à une barrière bois.

(5) Traversez la Rue Jean Jaurès. Passez la barrière forestière et suivre un chemin étroit s'enfonçant dans le bois. Cheminez dans le bois. Au croisement en T, tourner à droite. Au croisement suivant, prendre à gauche le sentier qui descend. Quelques mètres plus loin, atteignez une descente

Points de passages

- D - Gare de Lognes**
N 48.839109° / E 2.63373° - alt. 84 m - km 0
- 1 Étang des Ibis**
N 48.840274° / E 2.637169° - alt. 82 m - km 0.39
- 2 Piste Cyclable du Cours des Lacs**
N 48.84065° / E 2.648614° - alt. 78 m - km 1.47
- 3 Bifurcation**
N 48.843752° / E 2.641085° - alt. 78 m - km 2.21
- 4 Étang de l'Écluse**
N 48.848496° / E 2.633387° - alt. 65 m - km 3.05
- 5 Rue Jean Jaurès**
N 48.854014° / E 2.631155° - alt. 60 m - km 3.77
- 6 Route de Noisiel**
N 48.856888° / E 2.639779° - alt. 46 m - km 4.74
- 7 Chocolaterie Menier - Marne (rivière) - Affluent de la Seine**
N 48.856966° / E 2.626636° - alt. 40 m - km 5.76
- 8 Parc de Noisiel - Entrée**
N 48.857577° / E 2.620064° - alt. 44 m - km 6.35
- 9 Passerelle de Vaires**
N 48.864388° / E 2.605484° - alt. 40 m - km 7.7
- 10 Parc de Noisiel - Sortie**
N 48.865942° / E 2.599854° - alt. 40 m - km 8.14
- 11 Limite Champs s/Marne-Noisiel**
N 48.858187° / E 2.610779° - alt. 56 m - km 9.4
- 12 Grille d'Honneur du Parc de Noisiel**
N 48.851799° / E 2.618359° - alt. 83 m - km 10.54
- A - Gare de Noisiel**
N 48.843776° / E 2.616183° - alt. 95 m - km 11.48

en espalier avec rondins de bois. Tournez ensuite à droite et continuez dans le bois sur le chemin qui monte. Au croisement en T suivant, prenez à gauche la petite descente et débouchez sur la Route de Noisiel.

(6) Traversez la route et prenez le chemin en face qui part tout de suite sur la gauche. Obliquez ensuite encore à gauche (ne pas aller à droite vers la base de canoé-kayak). Après un petit parking situé sur votre gauche, longez un petit bras d'eau sur votre droite. Suivez le chemin jusqu'à découvrir la Marne ! Continuez puis longez un parking se trouvant sur votre gauche. Vous arrivez à l'ancienne Chocolaterie Menier.

(7) Empruntez la passerelle et admirez l'architecture de l'ancienne chocolaterie classée monument historique. Continuez de longer l'usine sur votre gauche. Laissez le barrage sur votre droite. Empruntez une nouvelle passerelle qui vous permet d'admirer la chocolaterie par l'autre côté et qui vous amène à une des entrées du Parc de Noisiel.

(8) Passez une porte métallique pour pénétrer dans le Parc. Prendre sur votre droite le chemin longeant la Marne (info 2019 : suite au débordement de la Marne en 2018, le chemin le plus près de l'eau est fermé). Au bout de 500m, passez un petit pont de bois et débouchez sur la grande Prairie que vous allez longer main gauche.

(9) Laissez sur votre droite la passerelle rejoignant Chelles ou la base de loisirs de Vaires-sur-Marne.

(10) Au bout du Parc, prenez à gauche toute le sentier forestier (avant les barrières forestières menant à Gournay-sur-Marne). Cheminez un bon kilomètre à travers bois. Retrouvez la grande Prairie sur votre gauche. Restez sur le chemin principal jusqu'à un chemin arrivant sur votre gauche au niveau d'un petit passage avec deux blocs pierres de part et d'autre du chemin.

(11) Au croisement 10m plus loin, prenez le chemin qui monte sur la droite. Continuez à monter jusqu'à atteindre le haut du Parc. Ne sortez pas du parc par la grille mais tournez à gauche. Cheminez encore. Au croisement en T, prenez à droite jusqu'à la grille d'honneur du parc dominant la grande prairie en contrebas.

(12) Sortir par la grille d'honneur du Parc de Noisiel. Traverser la route (D217b) et continuer tout droit par l'Allée des Bois. Passer au-dessus de la voie rapide (D199). Traverser le cours du Lizard. Au bout de l'Allée des Bois, débouchez sur la gare de Noisiel (RER A) (**A**).

Informations pratiques

Parcours semi-urbain en début et en fin de parcours mais avec verdure et lacs.

Une bonne partie dans le Parc de Noisiel/Champs-sur-Marne sur de beaux chemins forestiers.

Horaires d'ouverture du parc de Noisiel

Conformément à l'arrêté municipal ARR2013-0116, le parc est ouvert au public :

- De novembre à février inclus : de 9h à 17h30.
- En mars, avril, septembre et octobre : de 8h30 à 19h.
- De mai à août inclus : de 8h à 21h.

A proximité

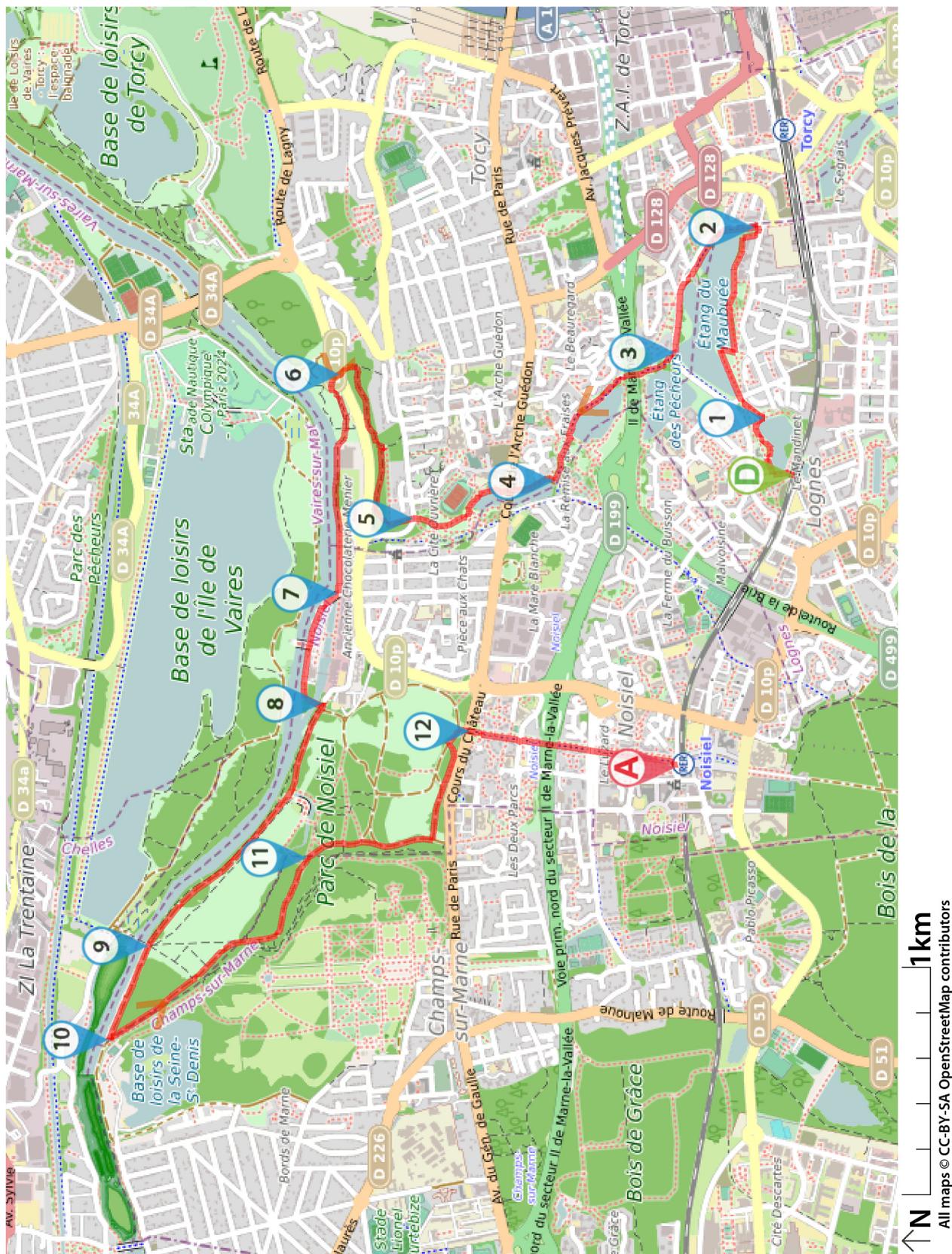
La chocolaterie Menier.

Le château de Champs-sur-Marne.

La Marne.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-lognes-a-noisiel/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.